

AVIS N° 139 - 2017 / BRVM / DG

Fractionnement d'actions

SGBCI

Conformément à l'article 1711 des "Règles de Négociation, d'Admission et de Radiation de la Cote", la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières - BRVM - porte à la connaissance du public et des intervenants du marché que la SOCIETE GENERALE DE BANQUES EN COTE D'IVOIRE (SGBCI) procédera au fractionnement de ses actions (symbole : SGBC).

L'opération de fractionnement se déroulera selon les modalités suivantes :

- la date effective du fractionnement des actions est fixée au **vendredi 25 août 2017** ;
- le rapport de fractionnement est de **dix (10) actions nouvelles pour une (1) action ancienne** ;
- la valeur nominale de l'action passera de 5 000 FCFA à 5 00 FCFA ;
- le nombre d'actions composant le capital de la société passera de 3 111 111 à 31 111 110 ;
- la valeur théorique de l'action fractionnée sera publiée par Avis de la BRVM, dans le Bulletin Officiel de la Cote, le **jeudi 24 août 2017**.

Pour toute information complémentaire concernant cet avis, veuillez contacter la BRVM à son Siège au (225) 20 32 66 85 / (225) 20 32 66 86, ou les Antennes Nationales de Bourse établies dans chaque pays de l'UEMOA.

Fait à Abidjan, le 10 août 2017

Pour le Directeur Général,
Le Directeur du Département des
Opérations et des Systèmes
d'Information, Chargé de l'Intérim



Abdelkader N'DIAYE